

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 7 mars 2022 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, président,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Patrice TORRES et Mme Martine HURAUT, ANDRA
- M. Benoît JAQUET, Mmes Laetitia FAUGIERES et Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient en visio :

- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Franck RIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Mathieu RIQUART, ASN.

Etaient représentés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse.

Etaient excusés :

- M. Philippe MANGIN, conseiller régional,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Narendra JUSSIEN, représentant Mme le Préfet de la Meuse.

Etaient invités :

- M. Jean-Marie HANOTEL, MNE,
- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.

1) Approbation du PV du CA du 20 décembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins les abstentions de Mme FRANÇOIS et de M. LERAY.

2) Rapport d'activités et arrêté des comptes 2021

M. STOLF présente le rapport d'activités 2021 qui montre notamment une reprise des réunions des commissions (renouvelées après les élections municipales et départementales).

M. OLLIVIER présente l'arrêté des comptes 2021 (document ci-joint). Il traduit également un rythme d'activités plus soutenu qu'en 2020, avec une hausse importante du bénévolat.

En réponse à Mme FRANÇOIS, il est rappelé que les coûts relatifs à la parution de la Lettre du CLIS sont principalement des coûts d'insertion dans la presse (annonce de la parution dans l'Est Républicain, le Journal de la Haute-Marne, la Voix de la Haute-Marne, et sur les sites internet de ces journaux). Les coûts d'impression sont réduits (environ 3 000 exemplaires pour les abonnés, les membres du CLIS, les maires et les conseillers départementaux des deux départements, les conseillers régionaux, les médiathèques et bibliothèques de la région, les présidents de CLI...). Les coûts d'insertion et ceux d'impression seront différenciés dans les prochains comptes.

M. MARECHAL estime, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, que la location du local à Bar le Duc n'a pas d'utilité mais représente un coût conséquent (14 000 € charges comprises). Il serait souhaitable de privilégier le local de Bure, en demandant au maire de faire réaliser des travaux pour les sanitaires. Pour M. CANOVA, le CLIS se doit de disposer d'un bureau à Bar, proche de la Préfecture (coordinatrice pour le projet), de l'Hôtel du département, et de la gare. Par ailleurs, de nombreuses réunions s'y déroulent (en particulier celles des commissions « Communication » et « Environnement-Santé »).

M. OLLIVIER suggère de rechercher un local dont le loyer serait moins élevé. Pour M. DEJAIFFE, la situation du local ne favorise pas la visibilité du CLIS vis-à-vis du grand public.

Suite à cette discussion, l'arrêté des comptes est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins trois abstentions (Mme FRANÇOIS, MM. LERAY et MARECHAL).

3) Propositions d'activités 2022

M. CANOVA présente la proposition de programme d'activités pour 2022 qui sera soumis au vote lors de la prochaine assemblée générale, avec le budget prévisionnel.

M. HANOTEL, au nom des associations Burestop 55, Cedra 52, Meuse Nature Environnement, Eodra, et les Confédérations paysannes 55 et 52, propose la création d'une nouvelle commission chargée du suivi du projet et de la mise en place d'un programme d'expertises, qui permettrait d'être plus en phase avec l'actualité.

M. STOLF estime que cela rejoint les missions de la commission « Risques » et que celle-ci pourrait élargir ses activités aux thèmes proposés. Pour plusieurs membres, il est préférable de ne pas multiplier les commissions et les réunions. M. CANOVA signale qu'une réunion de la commission « Risques » est prévue le mardi 22 mars à 18h00. Il faudra à cette occasion en discuter avec M. FERNBACH, qui la préside.

En réponse à M. DEJAIFFE, qui souligne l'importance des expertises pluralistes et souhaite qu'elles puissent concerner d'autres sujets que les risques, M. CANOVA indique que cela est envisageable mais en faisant attention à ne pas sortir du domaine de compétence du CLIS.

4) Point sur OSaRiB

M. JAQUET fait le point sur la mise en place de l'Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB), avec le démarrage de la mission de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est, qui a pris des premiers contacts pour les entretiens individuels (Représentants de l'Etat, des professions de santé, du maître d'ouvrage et des associations liées au projet). Les entretiens collectifs (avec des élus, des associations locales, des riverains) interviendront ultérieurement, après une information dans les communes (les maires seront sollicités pour cela).

Par ailleurs, l'équipe projet se réunit tous les mois depuis novembre et une deuxième réunion du conseil scientifique est prévue mi-mars, pour validation de la démarche.

En réponse à M. LHERITIER, il est rappelé que le coût pour le CLIS représente 20% de la prestation de l'ORS (soit un peu moins de 20 000 €), le reste étant pris en charge par l'Agence Régionale de Santé. La prestation de recueil des données réalisée par Santé publique France est prise en charge dans le cadre d'une convention entre SpF et l'ARS.

Il est précisé à M. MARECHAL que le périmètre de l'état de référence sanitaire est un cercle de 25 km de rayon autour de Bure. Le périmètre de la prestation de l'ORS est restreint aux communes ayant été consultées lors de la procédure de demande de DUP.

M. DEJAIFFE s'interroge sur la méthodologie définie par l'ORS, estimant qu'elle peut entraîner de nombreux biais. M. JAQUET indique que le travail de l'ORS se fait en partenariat avec Santé publique France et que le conseil scientifique d'OSaRiB doit justement valider, lors de sa prochaine réunion, la méthodologie proposée.

Un point d'avancement sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

6) Questions diverses

- M. LERAY demande des précisions sur les travaux menés par Poma à Froncles sur le funiculaire destiné à descendre les déchets radioactifs. Il s'inquiète de la pertinence d'asservir à coup de millions le territoire aux exigences du projet de stockage, alors que l'on ne sait même pas si la descente des colis sera possible et trouve anticipé le dépôt de la DUP et de la DAC par le porteur de projet. M. TORRES signale que les essais et tests sur le funiculaire (descenderie) ont été retardés mais sont en cours dans les installations POMA. Ils visent à confirmer les hypothèses de sécurité.

- M. DEJAIFFE souhaite que le CLIS apporte des informations dans les communes concernées par les transports ferroviaires. M. STOLF rappelle qu'il y a eu une concertation à ce sujet, avec 4 réunions en présentiel et 3 en visio, avec une participation faible et un public surtout constitué d'institutionnels. M. TORRES ajoute que les documents relatifs à cette concertation sont disponibles sur les sites de l'ANDRA et de la SNCF.

Pour MM. DEJAIFFE et GUYOT, le CLIS doit s'informer et aller au-devant du public, des questions restant sans réponse.

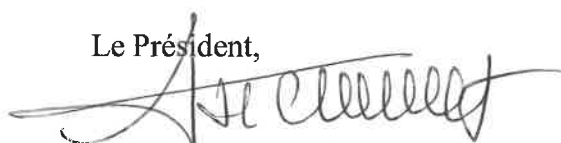
Mme FRANÇOIS constate que le bilan de la concertation porte sur le tracé, mais pas sur ce qui pourrait être transporté ou sur les risques (sur ce point, une intervention d'un représentant de la CRIIRAD serait souhaitable).

M. THIERIOT indique que les transports de matière radioactive sont déjà une réalité en France. Il serait intéressant d'aller se renseigner sur la façon dont cela se passe, par exemple à Valogne (terminal ferroviaire pour le combustible usé à destination de La Hague).

M. CANOVA estime que cela pourrait être envisagé à l'occasion d'un déplacement du CLIS à La Hague. Il propose par ailleurs que les garants de la concertation sur la voie ferrée soient invités à une prochaine réunion de la commission « Localisation-Aménagement du territoire ».

A Bure, le 30 mai 2022

Le Président,



Jean-Louis CANOVA